



pôle Aliénor
10, rue de la tête noire – BP 30015
86001 POITIERS cedex
Tél. : + 33 (0)5 49 60 21 79
concours@poles-na.com
www.poles-na.com



CANDIDATURE MODE D'EMPLOI

Master universitaire

Musique : recherche et pratiques d'ensemble

1 – LA FORMATION

Diplôme et domaines d'études

Formation en deux ans proposée par l'Université de Poitiers, en partenariat avec le pôle Aliénor et l'Abbaye-aux-Dames de Saintes et l'Université de Tours.

Le **pôle Aliénor** est un établissement accrédité par le ministère de la Culture à délivrer des diplômes d'enseignement supérieur.

Ce partenariat répond à la volonté d'associer la recherche à une activité d'interprète de haut niveau.

Cette formation aboutit à un Master universitaire délivré par l'Université de Poitiers :

Diplôme : MASTER

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Musicologie

Parcours : Musique : recherche et pratiques d'ensemble

Domaines d'études

- Musique ancienne (avec le pôle Aliénor) : tous instruments et chant
- « *Orchestre classique et romantique* » (avec l'Abbaye aux Dames de Saintes)

NB : cette brochure ne concerne que le domaine d'études musique ancienne du partenariat Université / pôle Aliénor

Pour le domaine « *Orchestre classique et romantique* », se reporter au site de l'Abbaye aux Dames de Saintes : <https://www.abbayeauxdames.org/jeune-orchestre-de-labbaye-master/master/>

Contenus de formation

Ce master s'adresse aux étudiants souhaitant associer un parcours de musicien interprète à un travail de recherche.

Objectifs :

- Associer étroitement la recherche musicologique et des pratiques instrumentales
- Préparer à l'insertion dans le milieu professionnel

La partie universitaire de la formation est assurée par les départements de musicologie des universités de Poitiers et Tours.

La formation associe des séminaires, des cours et du suivi individuel. Les enseignements universitaires sont assurés par des enseignants-chercheurs du département de musicologie et des chercheurs invités.

La partie pratique artistique de la formation est assurée par le pôle Aliénor

- o Formation de l'interprète
- o Pratiques d'ensemble
- o Pratique instrumentale
- Mises en situation professionnelle
 - o Projets, concerts, spectacles
 - o Médiation
 - o Professionnalisation : communication, aspects juridiques et sociaux, enregistrement, etc.

Un descriptif détaillé de la formation est téléchargeable sur le site du pôle Aliénor : www.polealienor.eu

2 – LA CANDIDATURE

Conditions d'admission au concours d'entrée

La spécialité « Musique : recherche et pratiques d'ensemble » est un master de recherche qui s'articule en deux années. Le recrutement en Master 1 se fait par voie de concours.

**L'inscription des candidats doit impérativement se faire
sur la plateforme Mon Master
entre le 17 février et le 16 mars 2026**

<https://www.monmaster.gouv.fr/recherche?q=Musicologie%20Poitiers&layout=1>

Les candidats doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme national supérieur professionnel (DNSPM) et d'une licence de musique et/ou musicologie
- être titulaire d'un Bachelor d'interprète (établissement étranger)
- être titulaire d'un diplôme d'État (DE) de professeur de musique et d'une licence de musique et/ou musicologie

International applicants

1 - APPLICATION REQUIREMENTS

To be admitted participating to the entrance examination, you need a certificate of a diploma equivalent to a Bachelor in performance.

2 – ADMINISTRATIVE REGISTRATION

1. LANGUAGE REQUIREMENTS

French language is used in all courses and lessons at the pôle Aliénor and the Universities of Poitiers and Tours and during the entrance examinations as well. Some of the lessons or conferences might take place in English.

It is possible to apply without the level in French usually required to study at Master level (B2). However, in order to pass the assessments successfully, the student need to reach the level B2 as soon as possible, and in any case before the end of the first year.

The mastering of one foreign language is compulsory to validate the diploma. The student has to give a certificate of B2 level in a language that is not his/her first language before the end of the program. A French language certificate is accepted for foreign students.

Students who don't have the required level can follow extra French classes. In any case, language classes are the responsibility of the student, and will not be financed by the pôle Aliénor or the University.

French language courses are organised by the Centre de Français Langue Étrangère (CFLE) de l'Université de Poitiers
Tel: + 33 / 548 453 294 / email: centre.fle@univ-poitiers.fr

NB: your motivation letter can eventually be written in English, German, Italian, Spanish.

2. VALIDATION OF STUDY PERIODS

If you have diplomas from your country, or/and Higher Education studies, you need an attestation to certify equivalence. Contact the ENIC-NARIC center at France Éducation International.

<https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes>

3. APPLICATION PROCEDURE

How to enroll in a French institution depends on your nationality, country of residence, and the type of studies you wish to pursue.

- European applicants do not need a visa or have to go through any complex procedures.
- Applicants from countries outside Europe should visit the Campus France website to find out which enrollment procedure applies to their situation.

Applicants who are not citizens of a European country must contact the institution before completing the application form.

- For applicants who are not citizens of a European country and who reside in Europe or France :

It is advisable to complete and send a DAP (preliminary admission application) -green file- to the institution. The institution will then issue a receipt.

- For non-European applicants who do not reside in Europe or France :

It is mandatory to go through the Études en France website before December 15, 2025:

<https://www.campusfrance.org/fr/candidature-procedure-etudes-en-france>

In all cases, **foreign applicants must follow the same application procedure as French applicants when applying for the entrance exam.**

Candidats étrangers

1 - INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTREE

Pour être admis à participer au concours d'entrée, vous devez faire la preuve d'un diplôme équivalent au DNSPM (Bachelor d'interprète).

2 - INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

1. MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les formations sont dispensées uniquement en français. Certains séminaires ou conférences peuvent être dispensés en anglais. Les partenaires du parcours MRPE étant internationaux, il est admis que l'accès des étudiants y soit possible sans le niveau de français habituellement requis (B2).

La réussite aux évaluations implique cependant que l'étudiant fasse le nécessaire pour atteindre le plus rapidement possible le niveau B2, et dans tous les cas avant la fin de la première année d'études.

La maîtrise d'une langue étrangère est obligatoire pour l'obtention du diplôme. L'étudiant devra fournir avant la fin de la formation un certificat de niveau B2 dans une langue autre que sa langue maternelle. Un certificat en français est donc admis pour les étudiants étrangers.

Les étudiants qui auraient des difficultés dans la maîtrise de la langue française, pourront bénéficier, au cours de leur première année d'études d'un aménagement de scolarité afin de suivre, hors du pôle Aliénor et à leurs frais, une session d'apprentissage du français.

De telles formations sont notamment dispensées par le Centre de Français Langue Étrangère (CFLE) de l'Université de Poitiers. Tel + 33 / 548 453 294 / email : centre.fle@univ-poitiers.fr

Le cas échéant, votre lettre de motivation peut être écrite en anglais, allemand, italien, espagnol.

2. VALIDATIONS D'ÉTUDES ANTÉRIEURES

Si vous êtes titulaire de diplômes supérieurs en musique, vous devez fournir une attestation de comparabilité de ces diplômes. Cette attestation doit être demandée au centre ENIC-NARIC de France Éducation International.

<https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes>

3. MODALITÉS

Pour rejoindre un établissement français, la procédure est différente selon la nationalité du candidat, le pays de résidence et la nature des études envisagées.

- Pour les candidats européens, pas besoin de visa ni de procédure complexe ;
- Les candidats ressortissants de pays hors de l'Europe doivent s'informer sur le site de Campus France pour choisir la procédure d'inscription correspondant à leur situation.

Les candidats non ressortissants d'un état européen doivent contacter l'établissement avant de remplir le dossier de candidature.

- Pour les candidats non ressortissants d'un état européen et résidant en Europe ou en France

Il est conseillé de remplir et d'adresser à l'établissement une DAP (demande d'admission préalable) dossier vert. L'établissement délivrera ensuite un récépissé.

- Pour les candidats non Européens et ne résidant pas en Europe ou en France

Il est obligatoire de passer par le site **Études en France avant le 15 décembre 2025 :**

<https://www.campusfrance.org/fr/candidature-procedure-etudes-en-france>

Dans tous les cas, pour l'inscription au concours d'entrée, **les candidats étrangers doivent effectuer la même procédure d'inscription que les candidats français.**

Dates et modalités des épreuves

Pour toutes les disciplines instrumentales et vocales, les épreuves auront lieu à Poitiers en présentiel entre le 7 et le 15 avril 2026.

Nature des épreuves

Pour tous les candidats, les épreuves sont constituées ainsi :

- Épreuve d'interprétation

Programme de 30 minutes comportant au moins trois œuvres ou fragments d'œuvres relevant des répertoires anciens. La liste peut comprendre des œuvres d'ensemble ne dépassant pas le quintette. Au moment de l'épreuve, le jury choisit d'écouter 20 minutes environ dans ce programme.

L'établissement encourage le candidat à intégrer dans son programme l'œuvre d'une compositrice. Il est possible de faire une recherche dans la base de données « [Que demander à Clara](#) ». Cette recommandation n'est toutefois pas prise en compte dans les critères de sélection.

30 minutes program, including at least 3 pieces from early repertoires. The list can include chamber music pieces (5 musicians or less). The jury will choose 20 minutes.

As much as you can, you are invited to add to your program the work of a female composer. Database « [Que demander à Clara](#) » will help you into your research.

- Épreuve complémentaire

Interprétation d'une pièce de musique d'ensemble (durée 5 à 10 minutes). Cette pièce peut être jouée « en direct », ou faire l'objet d'une captation vidéo de bonne qualité, qui doit être joint au dossier de candidature.

One piece of chamber music (5 to 10 minutes). It can be played "live" or as video-recording, sent together with the application.

- Entretien

Portant notamment sur le programme interprété, les objectifs professionnels du candidat, les conditions de suivi des études, les motivations pour la recherche. (15 minutes environ).

The interview with the jury (± 15 minutes) will focus on the musical program, the professional objectives, the motivation for research and the concrete possibility to follow the study program.

IMPORTANT

Deux jeux de partitions (avec parties d'accompagnement) seront fournis au jury par le candidat

Les épreuves ne sont pas publiques.

Accompagnement des épreuves d'entrée

Il est recommandé de venir avec son propre accompagnateur. Néanmoins, pour les candidats qui n'auraient pas cette possibilité, le pôle Aliénor pourra mettre à disposition un accompagnateur (claveciniste).

- Le candidat devra en faire la demande avant **le 16 mars 2026** sur la feuille « programme » qui est à renvoyer à concours@poles-na.com
- Cette prestation est proposée gratuitement. Néanmoins un chèque de caution de 70€ est exigé. En cas de non-présentation du candidat à ces épreuves orales, le chèque sera encaissé.
- Les partitions seront à envoyer **IMPÉRATIVEMENT** par la poste au pôle Aliénor avant le 16 mars 2026 (cachet de la poste faisant foi) ; pensez à indiquer **votre nom sur chaque partition** que vous envoyez au pôle Aliénor ;
- Le pôle Aliénor se réserve la possibilité de programmer la répétition la veille du passage de l'épreuve d'interprétation, sans modification d'horaire possible. La répétition dure 30 minutes.

Accompaniment: for the candidates who are not able to come with an accompanist, the pole Aliénor gives the possibility to have an accompanist (harpsichord).

- You have to ask it before **March 16, 2026**

- This accompaniment does not cost anything, but you have to send a 70€ deposit cheque. If the candidates does not come, this cheque will be cashed
- Send the scores by regular mail (before March 24), putting your name on each one.

Toutes candidatures

Pour tous les candidats, le programme de l'épreuve est à renvoyer par mail **au plus tard le 16 mars 2026** : concours@poles-na.com

Convocation des candidats admissibles **au plus tard le 27 mars par courriel**.

Digital entrance exam / Épreuve à distance

Only candidates residing abroad may apply to take a digital entrance exam. Candidates wishing to benefit from these arrangements must indicate this on their music programme sheet. A reply regarding the possibility of taking the tests remotely will be sent after examination of the application.

Candidates who do not speak French may take the interview in English.

The content of the tests is identical to that of the face-to-face exam (see p.3). The digital entrance exam take place as described below.

Interpretation test and complementary test: videos available online (Youtube, Vimeo, etc.)

Candidates must send the links enabling them to view the videos in their program, following the instructions below:

1. The videos must be accessible until the interview with the jury;
2. The videos must be dated, recent and of good quality. One of them must be less than one month old;
3. The videos must correspond to the program requested (see content of the in-class tests);
4. Candidates must be identifiable/recognisable when playing/singing;
5. The videos must not include any editing;

The URL links for the videos must be sent to concours@poles-na.com before the date indicated on the invitation.

Interview: videoconference with the jury

The interview, lasting 20 to 25 minutes, will take place by videoconference via the zoom application on the date and at the time indicated on the invitation. The connection link will be sent to the candidate a few days beforehand. During this test, the candidate will have to face the camera in an empty room and make sure they have a good internet connection.

For non-French-speaking applicants, this interview will also be an opportunity to assess your level of fluency in French and English.

Seuls les candidats résidant à l'étranger ont la possibilité de demander à passer le concours à distance. Un candidat souhaitant bénéficier de ces modalités doit l'indiquer dans le programme musical. Une réponse sur la possibilité de passer les épreuves à distance sera communiquée après étude du dossier.

Un candidat ne maîtrisant pas la langue française a la possibilité de passer l'entretien en anglais.

Le contenu des épreuves est identique à celui du concours en présentiel (voir p.3). Les épreuves à distance se déroulent selon les modalités ci-dessous.

- **Épreuve d'interprétation et épreuve complémentaire : vidéos consultables en ligne (Youtube, Vimeo, ...)**

Les candidats doivent envoyer les liens permettant la consultation des vidéos de leur programme en respectant les consignes ci-dessous :

1. Les vidéos doivent être accessibles jusqu'à l'entretien avec le jury ;
2. Les vidéos doivent être datées, récentes et de bonne qualité. L'une d'entre elle doit dater de moins d'un mois avant l'envoi ;
3. Les vidéos doivent correspondre au programme demandé (voir contenu des épreuves en présentiel) ;
4. Les candidats doivent être identifiables/reconnaisables lorsqu'ils jouent/chantent ;
5. Les vidéos ne doivent comprendre aucun montage ;

Les liens URL des vidéos doivent être envoyés à l'adresse enseignement.superieur@polealienor.eu avant la date indiquée sur la convocation.

- **Entretien : visio-conférence avec le jury**

L'entretien, d'une durée de 20 à 25 min, se déroulera en visio-conférence via l'application zoom à la date et à l'horaire prévus sur la convocation. Le lien de connexion sera envoyé au candidat quelques jours avant. Lors de cette épreuve, le candidat devra être face à la caméra dans une pièce vide et s'assurer d'avoir une bonne connexion internet.

Pour les candidats non-francophones, cet entretien sera également l'occasion d'évaluer votre niveau de maîtrise du français et de l'anglais.

Pièces à joindre au dossier

Sur la plateforme Mon Master, vous devrez impérativement déposer des pièces justificatives. La liste de ces pièces sera disponible lors de la candidature sur la plateforme MonMaster.

Par ailleurs, vous devez envoyer au pôle Aliénor, **avant le 16 mars 2026** :

- Le programme détaillé de votre épreuve d'interprétation ;
- Si vous demandez un accompagnateur du pôle Aliénor : vous devez impérativement joindre les partitions des œuvres accompagnées ainsi qu'un chèque de caution de 70€ ;
- Le paiement des frais de dossier de 60€, à régler par virement. Vous devez faire un mail à concours@poles-na.com pour obtenir les coordonnées bancaires.

On the Online application system Mon Master, you will have to upload several documents, whose list will be available in the application procedure of Mon Master.

You have also to send to the pole Aliénor, before March 16, 2026

- Your musical program
- If you are asking for an accompanist: the scores and a 70€ deposit cheque
- Payment of the €60 application fee, to be paid by bank transfer. You must send an email to concours@poles-na.com to obtain the bank details.